

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 24 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 18 juillet 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - Mrs Jean-Pierre LALANNE - Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Bertrand GAUFROYAU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : - Mme Elisabeth BONJEAN jusqu'à 19 h - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR jusqu'à 19 h - Mme Marie-Josée HENRARD jusqu'à 19 h - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Vincent NOVO - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI - M. Alexis ARRAS - M. Bruno CASSEN - Mme France POUDEX

#### POUVOIRS :

Mme Elisabeth BONJEAN qui a donné pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ jusqu'à 19 h  
 M. Stéphane MAUCLAIR qui a donné pouvoir à M. André DROUIN jusqu'à 19 h  
 Mme Marie-Josée HENRARD qui a donné pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO jusqu'à 19 h  
 M. Francis PEDARRIOSSE qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE  
 Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU qui a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI  
 M. Vincent NOVO qui a donné pouvoir à M. Bertrand GAUFROYAU  
 Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI qui a donné pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE  
 M. Alexis ARRAS qui a donné pouvoir à M. Bruno JANOT  
 M. Bruno CASSEN qui a donné pouvoir à M. Philippe DUCHESNE  
 Mme France POUDEX qui a donné pouvoir à M. Pascal DAGES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

#### **OBJET : FETES DE DAX 2014 : DISPOSITIF DES NAVETTES : CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC LA CAGD**

Suite à l'afflux massif de population lors de l'édition 2009 de la Feria, des difficultés de circulation et de stationnement croissantes, il a été décidé depuis 2010 et en partenariat avec la communauté d'agglomération du Grand Dax de créer 3 parkings relais afin d'absorber le stationnement de près de 5000 véhicules et de proposer des navettes par bus pour conduire le public en toute sécurité à la fête.

Cette opération ayant remporté un vif succès, il a été convenu de reconduire ce dispositif en 2014.

Les parkings relais et les navettes par bus seront organisés dans la périphérie de Dax à partir des sites suivants :

- Saint Vincent de Paul : terrain privé de 4 ha, entre les 2 rond points de l'ancienne RN124, sur l'avenue du 19 mars 1962, d'une capacité de 2000 places, dépose parking de la Tannerie

- Saint Paul les Dax : zone de stationnement de la salle du Temps Libre près de la Pince, appartenant à la ville de Saint Paul les Dax, d'une capacité de 900 places, dépose parking de la Tannerie
- Dax : zone de stationnement de l'Aérodrome, route de Tercis, appartenant à la ville de Dax, d'une capacité de 250 places, dépose boulevard du Collège

A la demande de la Ville de Dax, la CAGD compétente en matière de transport, a adapté son réseau Urbus afin de proposer des navettes reliant les parkings relais au cœur de la fête conformément aux tarifs et aux fréquences proposées dans la convention ci-jointe.

Par conséquent, et conformément au montage financier proposé dans la convention ci-jointe, la participation financière de la Ville s'élèvera à 34 975,38 €, en sachant que ce montant devra être ajusté en fonction du montant réel des dépenses et des recettes que la CAGD devra justifier.

Les crédits correspondants seront donc ajustés au budget primitif des Fêtes, exercice 2014 - article TECHNI 65731 si besoin, lors d'une prochaine décision modificative.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR SERGE BALAO, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

FIXE le montant de la participation financière de la Ville de Dax à 34 975.38 € pour le financement du dispositif des navettes à l'occasion des fêtes de Dax. Ce montant pourra être ajusté en fonction des dépenses et des recettes que la CAGD devra justifier.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la CAGD ainsi que tout document s'y rapportant.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20140724-13-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Vice-Président du Conseil  
Général des Landes**

*Affichée le : 25 Juillet 2014*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».